



La sauvegarde du patrimoine, la transformation en logements sociaux et la qualité de notre « Maison de Nénesse » ont été reconnues par le **Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et d'Environnement du Val d'Oise (CAUE 95)** et l'**Office Général du Bâtiment et des Travaux Publics (OGB 95)**, qui nous ont décerné le **Prix Spécial du Jury** le 31 janvier 2011, lors de la remise des prix du concours pour le Cinquième Palmarès de l'Architecture Durable 2011, en collaboration avec le Syndicat des Architectes du Val d'Oise (UNSA 95), la Fédération Française du Bâtiment du Val d'Oise (FFB 95) et l'Union de Maires du Val d'Oise (UMVO).

L'examen des projets a été réalisé en fonction des critères suivants :

- Qualité architecturale et environnementale
- Qualité d'usage perçue par les usagers d'une part et par les riverains d'autre part
- Satisfaction du maître d'ouvrage
- Qualité de la coopération architecte/entreprises pour innover et apporter des solutions contextuelles produisant de la valeur ajoutée
- Les relations entre le projet et l'espace public (qualité des accès, liaisons piétonnes et circulations douces)
- Les bénéfices apportés aux entreprises locales, (nouveaux métiers, nouvelles co-traitances, formations induites, ...) susceptibles de bénéficier à de futurs projets.
- La mise en place de dispositifs d'évaluations et de suivi des projets.

Ces critères répondent aux objectifs fixés d'un commun accord par les membres de l'OGB 95 et le CAUE 95, pour soutenir le développement d'une politique qualitative concertée dans le Val-d'Oise.

